

*Initiatives ministérielles*

nous y trompons pas. En nous opposant aux changements proposés au projet de loi C-40, nous ne luttons pas contre des influences de l'extérieur, mais pour l'unité nationale. À cette étape de notre histoire, le rôle de notre réseau national de radiodiffusion en matière d'unité nationale est plus que jamais important. Au moment où d'autres institutions canadiennes sont mises en vente, démantelées ou décimées par ce gouvernement, comme dans le cas des compressions massives à Via Rail l'an dernier, la société Radio-Canada est l'outil par excellence de l'unité nationale, le ciment qui lie toutes les régions du pays.

Malheureusement, il semble que le gouvernement conservateur n'ait pas encore fait assez de mal au pays. Il vise maintenant la société Radio-Canada. Que fera-t-il ensuite? La privatiser? J'espère bien que non.

Je voudrais citer, pour mémoire, R. B. Bennett, qui a dit de l'unité nationale, lors du débat de deuxième lecture du projet de loi sur la radiodiffusion en 1932, que le Canada devait s'assurer le contrôle total de la radiodiffusion des émissions canadiennes. Sans un tel contrôle, la radiodiffusion ne pourrait jamais devenir un grand organisme de communication des affaires d'intérêt national et de diffusion des concepts et des idéaux du pays. Il me semble qu'au Canada, le système peut être exploité de la façon la plus rentable—les députés d'en face dressent l'oreille quand ils entendent parler de rentabilité—en l'utilisant de la façon que R.B. Bennett suggérait en parlant de rentabilité culturelle, soit en faisant en sorte qu'il réponde le plus directement possible à la volonté populaire et aux besoins du pays.

Il conclut en disant qu'à cette étape de notre développement national, nous connaissons des problèmes qui nous sont propres et que nous devons chercher à régler en utilisant tous les moyens possibles. Le ministre des Communications a taxé la disposition sur l'unité nationale d'interférence intolérable, parce que la Société Radio-Canada maintient artificiellement cette valeur politique et que c'est une restriction à la liberté d'expression.

Le ministre lui-même n'a pas beaucoup contribué à la liberté d'expression de la société, puisqu'il a effectué des compressions évaluées à 240 millions de dollars sur six ans. Comment la Société Radio-Canada peut-elle remplir le mandat qui lui a été confié au moment de sa création, si elle est ainsi réprimée par ce gouvernement? Le maintien d'un organisme canadien de radiodiffusion

tel que la Société Radio-Canada est essentiel pour l'avenir du pays.

La plupart des gens sont conscients de l'influence qu'exerce sur nous le choix des émissions à la radio et à la télévision. Les statistiques présentées au cours d'un débat antérieur par la députée de Mount Royal, qui a organisé ses travaux très logiquement et qui travaille très fort sur cet énorme projet de loi, montrent que 80 p. 100 de ce qui est diffusé chez nous est d'origine étrangère. Quatre-vingt p. 100 de notre industrie de l'édition est entre les mains d'étrangers. Quatre-vingt-dix p. 100 des films montrés au Canada viennent de l'étranger. Quatre-vingt-cinq p. 100 des disques et des cassettes radiodiffusés sont repiqués de bandes-mères importées. Soixante et onze p. 100 de toutes les émissions que regardent à la télévision les Canadiens anglophones sont américaines. Le chiffre est plus bas dans le Canada francophone.

**M. Karygiannis:** Le Canada est à vendre.

**M. Keyes:** Les Canadiens regardent en moyenne 24 heures d'émissions télévisées par semaine et écoutent la radio pendant 18 heures. Manifestement, ces chiffres montrent non seulement combien nous comptons sur la radio ou la télévision pour nous distraire, mais aussi combien les émissions qui sont radiodiffusées influent sur notre façon de penser et laissent une impression durable. Il est donc important que Radio-Canada reste un agent d'unité canadienne et que cela soit mentionné dans ce projet de loi.

Je voudrais parler de deux ou trois autres amendements proposés par ma collègue, la députée de Mount Royal. L'amendement est regroupé avec celui du député de Port Moody—Coquitlam, et porte sur la disposition relative à l'unité nationale. Cet amendement, la motion no 17, réaffirme le mandat de Radio-Canada de:

«(Vi) contribuer à l'unité nationale et au partage d'une conscience et d'une identité nationales.»

Cette disposition doit figurer à nouveau dans le projet de loi. Ces amendements et d'autres proposés par ma collègue de Mount Royal remédient, je pense, à certaines lacunes de ce projet de loi, en particulier celle concernant l'unité nationale.

Je répète, pour conclure, que le gouvernement ne devrait pas adopter ce projet de loi sans cette disposition. Comme R. B. Bennett l'aurait dit «en particulier à ce stade critique de notre développement national».